Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260430-2026043004-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Madame Fanny LARMET, Monsieur Jack NOËL, Madame Annick CARDON, Monsieur Cédric NAYL, Monsieur Jean-Pierre LATOUR, Monsieur Loic LE PIOUFFLE, Madame Laure BIGOT, Madame Christine PLANCOT, , Madame Viviane LE GOFF, Monsieur Patrice CAMUS, Madame Elodie TEXIER, Monsieur Thierry ROUXEL, Madame Sylvie BOMPOIL, Monsieur Claudiu RADU (arrivé à 19h45), Madame Stéphanie DAUTELLE, Madame Françoise CHOUFFEUR, Monsieur Jean-Pierre VASSAL, Madame Laetitia FAUSTIN LOISON

Étaient absents excusés et représentés : Madame Christina JARNO représentée par Monsieur Loïc LE PIOUFFLE, Monsieur Jean MORIN représenté par Annick CARDON, Monsieur Daniel EONNET représenté par Monsieur Nicolas JAGOUDET

Était absente excusée : Madame Maëva DANO

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18, puis 19 lors de l'arrivée de Claudiu RADU à 19h45
Votants : 21, puis 22 lors de l'arrivée de Claudiu RADU à 19h45
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Elodie TEXIER

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

2026.04.30-04 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
(Rapporteur : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire)

Conformément à la délibération du conseil municipal de la commune de Josselin, en date du 7 avril 2026, certifiée exécutoire le 8 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Maire pour la durée de son mandat, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCISION 2026/ n°31 : CREATION D'ESPACES VERTS – PEPINIERE DU PENHOUET
La fourniture des plantations est attribuée à la pépinière de Penhouet sise Penhouet - 56 880 PLOEREN, pour un montant de 2 423,61 € HT.

DÉCISION 2026/ n°32 : MARQUAGE DE VOIRIE – SARL SMBA
La prestation de marquage de voirie est attribuée à la SARL SMBA sise PA Caradec Nord, 10 ZA La croix blanche 56 120 GUEGON, pour un montant de 4 234,00 € HT

DÉCISION 2026/ n°33 : ACQUISITION DE TELEPHONES PORTABLES – PC21.FR
La fourniture des téléphones portables est attribuée à la société PC21.FR, sise 5 rue de Lamirault – 77 090 COLLEGIEN, pour un montant de 707,35 € HT

DÉCISION 2026/ n°34 : FOURNITURE DE GANIVELLES ET DE PIQUETS CHATAIGNIERS
La fourniture de ganivelles et de piquets châtaignier est attribuée à la société KABELIS, sise 80 rue Arthur Enaud – 22 603 LOUDEAC, pour un montant de 725,04 € HT

DÉCISION 2026/ n°35 : ACQUISITION D'UNE ARMOIRE FROIDE POUR LE CENTRE CULTUREL
La fourniture de l'armoire froide est attribuée à la société HMI (agence de saint Brieuc), sise 12 rue Berthollet – 22 003 ST BRIEUC CEDEX 1, pour un montant de 2 500,00 € HT

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260430-2026043004-DE

DÉCISION 2026/ n°36 : CHANGEMENT DU BOITIER GSM – MONTE CHARGE MAIRIE
L'acquisition du boitier GSM 4G est attribuée à la société ETNA RANCE, sise 8 rue Constantin Pecqueur – 95150 TAVERNY, pour un montant de 375,00 € HT

DÉCISION 2026/ n°37 : CONTRAT DE SERVICES 2026-2032 SITE INTERNET
La prestation de maintenance et services est attribuée à la société CREASIT SARL, sise 86 rue de la ville en pierre – 44000 NANTES, pour un montant annuel de 1 165,72 € TTC

DÉCISION 2026/ n°38 : PANNEAUX SIGNALETIQUE - iPRINT
La fourniture de panneaux de signalétique est attribuée à la société iPRINT Production, sise 6 rue Kermélion – 56500 LOCMINE, pour un montant de 354,40 € HT

DÉCISION 2026/ n°39 : CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES- GESCIME
La prestation services est attribuée à la société SAS GESCIME, sise 190 rue Robert Castel – 29200 BREST, pour un montant annuel de 738,62 € TTC (renouvellement par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 3 ans)

DÉCISION 2026/ n°40 : MOBILIER URBAIN – WOODY METAL
La réalisation d'habillage et de supports en corten est attribuée à la société WOODY METAL CREATIONS, sise rue de la carrière – 56120 JOSSELIN, pour un montant de 3 910,00 € HT

DÉCISION 2026/ n°41 : DESINFECTION DE LA SALLE DE CINEMA LE BEAUMANOIR – SAPIAN
La désinfection de la salle de cinéma est attribuée à la société SAPIAN (Agence de Rennes), sise 6 rue du bouridel – 35770 VERN SUR SEICHE, pour un montant annuel de 545,32 € HT (2 passages par an)

DÉCISION 2026/ n°42 : MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU TERRAIN D'HONNEUR – ROPERT PAYSAGES
L'entretien et la maintenance du terrain d'honneur sont attribués à la société ROPERT PAYSAGES sise Penhouët – 56880 PLOEREN, pour un montant annuel de 1 600 € HT.

DÉCISION 2026/ n°43 : ENTRETIEN DU TERRAIN B – ROPERT PAYSAGES
L'entretien du terrain B est attribué à la société ROPERT PAYSAGES sise Penhouët – 56880 PLOEREN, pour un montant de 4 510 € HT.

DÉCISION 2026/ n°44 : RECHAPAGE ETANCHEITE COMPLEXE SPORTIF – COUVRETANCHE 56
Le rechapage de l'étanchéité est attribué à la société COUVRETANCHE 56 - Ouest Toitures Services – sise 10 Rue Gustave Eiffel – 56700 HENNEBONT, pour un montant de 14 339,96 € HT.

DÉCISION 2026/ n°45 : CREATION DE TROP PLEIN SUR LES TERRASSES EN ETANCHEITE AU POLE MEDICAL
Les travaux d'étanchéité au pôle médical sont attribués à la société COUVRETANCHE 56 - Ouest Toitures Services – sise 10 Rue Gustave Eiffel – 56700 HENNEBONT, pour un montant de 2 523,75 € HT.

DÉCISION 2026/ n°46 : POSE D'UN ELEMENT D'ECHELLE A CRINOLINE ET REMPLACEMENT D'UNE COUVERTINE
La pose d'un élément d'échelle à crinoline côté toiture terrasse et le remplacement d'une couvertine sont attribués à la société COUVRETANCHE 56 - Ouest Toitures Services – sise 10 Rue Gustave Eiffel – 56700 HENNEBONT, pour un montant de 3 247,38 € HT.

DÉCISION 2026/ n°47 : ACQUISITION D'UNE SCIE À RUBAN
La fourniture d'une scie à ruban est attribuée à la société KERHERVE - sise la Garmanière – 56140 MALESTROIT, pour un montant de 1 135,11 € HT.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260430-2026043004-DE

DÉCISION 2026/ n°48 : PEINTURE DES PORTAILS CIMETIERES ET AUTRES SITES
La fourniture de la peinture est attribuée à la SARL PEINTURE LEGROS - sise 103 rue Glatinier – 56120 JOSSELIN, pour un montant de 5 041,60 € HT.

DÉCISION 2026/ n°49 : DEPOUSSIERAGE ET NETTOYAGE - CINEMA
La prestation de nettoyage est attribuée à l'entreprise GUM-GUM Nettoyage EI - sise 108 rue Glatinier – 56120 JOSSELIN, pour un montant de 1 820,00 € HT.

DÉCISION 2026/ n°50 : CONTRAT DE MAINTENANCE TRIBUNE TELESCOPIQUE CENTRE CULTUREL
La prestation de maintenance est attribuée à l'entreprise MASTER INDUSTRIE - sise rue Laennec Zone Vendéopole – 85130 CHANVERRIE, pour un montant de 2 090,00 € HT / intervention.

DÉCISION 2026/ n°51 : TRAVAUX DE CONSERVATION DE L'ASSISE DU BEFFROI DES CLOCHES – BASILIQUE NOTRE DAME DU RONCIER
Les travaux de conservation de l'assise du beffroi sont attribués à l'entreprise MACE ENTREPRISES - sise 9 rue Charles Coulomb – 22950 TREGUEUX, pour un montant de 18 406,90 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire par délégation du conseil.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

La Secrétaire de séance,
Madame Elodie TEXIER

MAIRIE de JOSSELIN
MORBIHAN (56120)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260430-2026043004-DE